

haute   
savoie  
le Département

— 03 DECEMBRE 2024

# Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)

**MODIFICATION DE LA  
SECTORISATION DU BASSIN  
ANNEMASSIEN**

LE DÉPARTEMENT  
ACCOMPAGNE  
SES COLLÉGIENS





## LE CONTEXTE

Pour le bassin annemassien pour lequel 900 élèves supplémentaires sont attendus dans les 10 prochaines années, les enjeux principaux liés à la création de nouveaux collèges sont :

- ✓ d'accueillir les élèves actuels et futurs dans de bonnes conditions, en supprimant les préfabriqués qui ont été installés pour faire face aux situations de sureffectifs dans les collèges M. Servet à Annemasse, F. Mugnier à Bons-en-Chablais, P.E. Victor à Cranves-Sales, La Pierre aux Fées à Reignier et P. Langevin à Ville-la-Grand,
- ✓ de rééquilibrer les effectifs des collèges de l'ensemble du secteur et réduire la capacité autour de 750 élèves ou en dessous. Sur le secteur, 4 établissements accueillent plus de 900 élèves dont 2 sont à plus de 1100 (M. Servet et P. Langevin), P.E. Victor et La Pierre aux Fées.

L'ouverture de deux nouveaux établissements à la rentrée scolaire 2025 sur ce territoire va permettre de réduire les effectifs des collèges concernés. L'action sera poursuivie par l'ouverture d'un troisième collège neuf et la reconstruction d'un collège sur la commune de Boège, avec une capacité supérieure à la capacité existante.



# LES OBJECTIFS DE LA SECTORISATION DES COLLEGES PUBLICS

Elle vise à organiser la répartition des élèves domiciliés sur un territoire donné, en zones géographiques nommés secteurs scolaires.

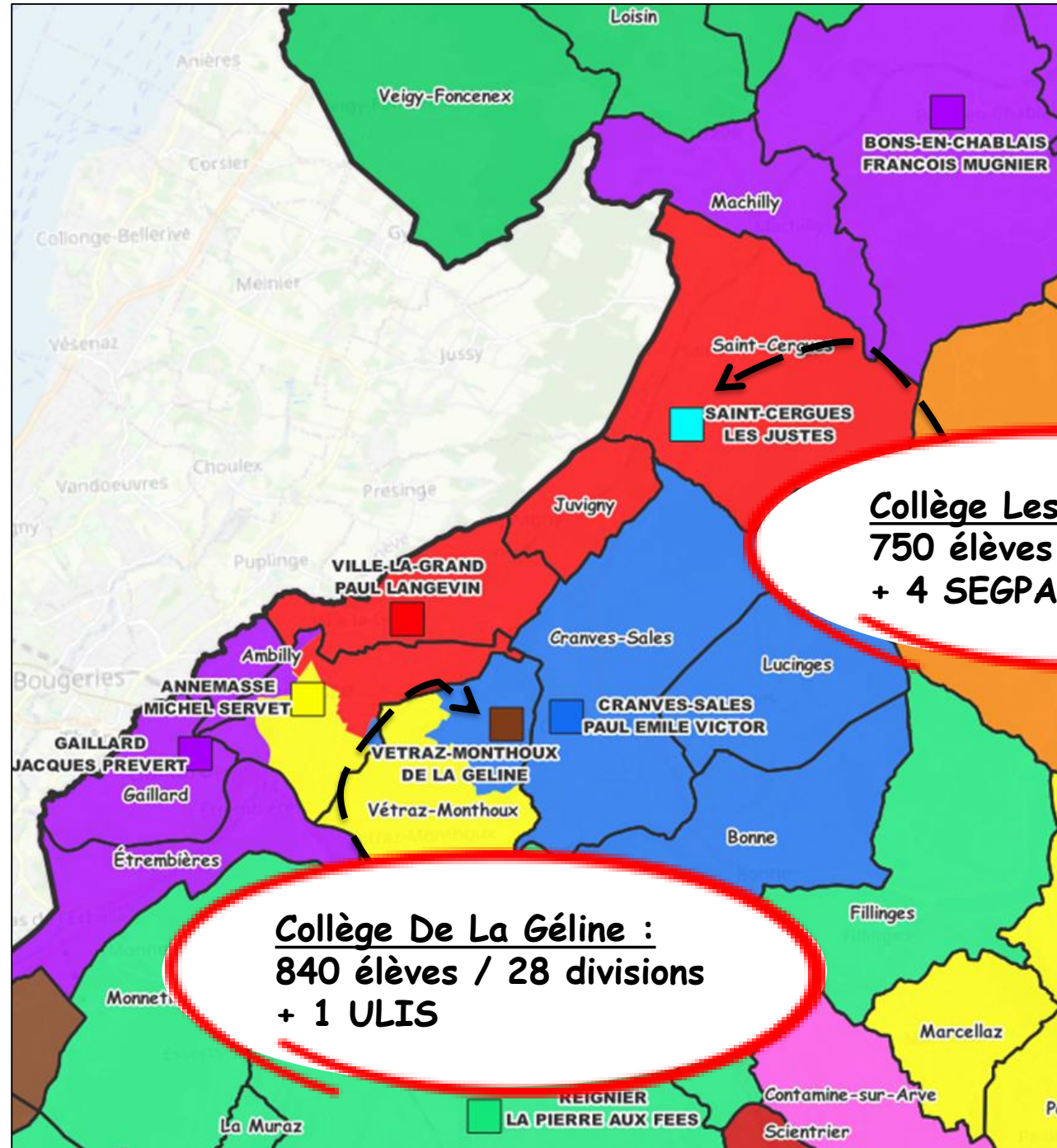
**Ces secteurs sont définis à partir de l'adresse des représentants légaux des élèves.**

Il s'agit d'une **compétence du Département.**

## **Les objectifs généraux :**

- Réduire la taille des collèges du secteur
- Répartir les effectifs de manière équilibrée
- Réduire les temps de trajet des élèves
- Maintenir l'équilibre social
- Tendre si possible vers 1 école / 1 collège

# DEUX OUVERTURES DE COLLEGES A LA RENTREE SCOLAIRE 2025



# COLLEGE LES JUSTES A SAINT-CERGUES

**Proposition de sectorisation :** communes de Machilly, Saint-Cergues, Lucinges, Bonne et le nord de Cranves-Sales

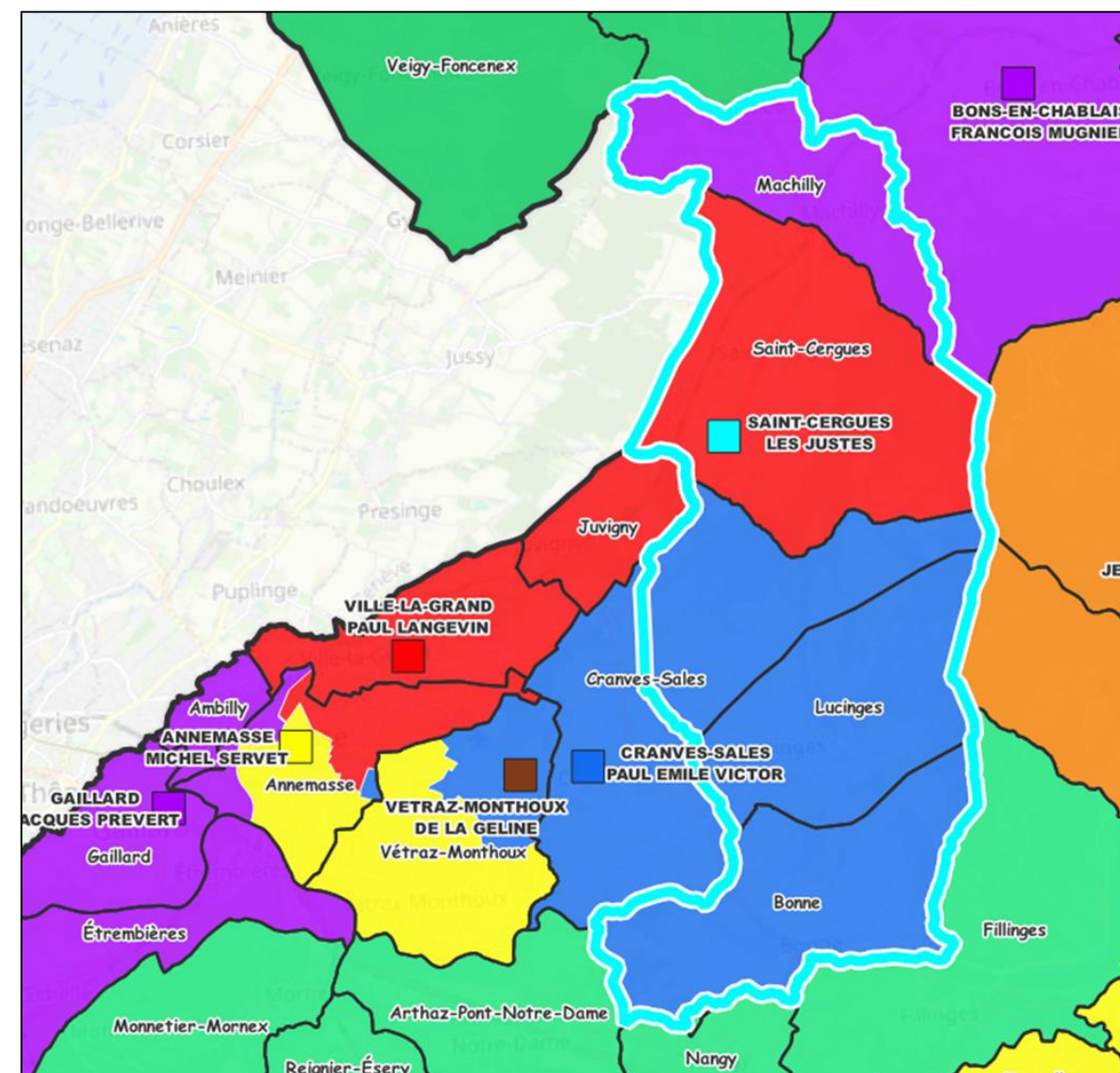
	ACTUELLEMENT	RENTREE 2025	EFFECTIFS IMPACTÉS HORIZON 2033
MACHILLY	BONS-EN-CHABLAIS	SAINT-CERGUES	60
SAINT-CERGUES	VILLE-LA-GRAND	SAINT-CERGUES	145
NORD CRANVES SALES	CRANVES-SALES	SAINT-CERGUES	100
LUCINGES	CRANVES-SALES	SAINT-CERGUES	105
BONNE	CRANVES-SALES	SAINT-CERGUES	130
RETOUR PRIVE	PRIVE	SAINT-CERGUES	40

Hypothèse : 30 élèves/classe – 4 niveaux impactés dès l'ouverture du collège

**TOTAL : 580 élèves  
+ 78 élèves (SEGPA + ULIS)**

Abaissement des effectifs de 3 collèges à l'horizon 2033 :

- 335 élèves du collège de Cranves-Sales (*situation critique à 890 élèves*)
- 145 élèves du collège de Ville-la-Grand
- 60 élèves du collège de Bons-en-Chablais



- Sectorisation actuelle du collège Paul-Emile Victor de Cranves-Sales
- Sectorisation actuelle du collège Paul Langevin de Ville-la-Grand
- Sectorisation actuelle du collège François Mugnier de Bons-en-Chablais
- Sectorisation à la rentrée 2025 du collège Les Justes de Saint-Cergues

# COLLEGE DE LA GELINE A VETRAZ-MONTHOUX

**Proposition de sectorisation :** commune de Vétraz-Monthoux, le secteur Sud de l'école Mermoz et le secteur Annemasse de l'école Bois Livron

	ACTUELLEMENT	RENTREE 2025	EFFECTIFS IMPACTÉS HORIZON 2033
VETRAZ-MONTHOUX	ANNEMASSE	VETRAZ-MONTHOUX	150
VETRAZ-MONTHOUX	CRANVES-SALES	VETRAZ-MONTHOUX	250
ECOLE MERMOZ - SECTEUR SUD	VILLE-LA-GRAND ANNEMASSE	VETRAZ-MONTHOUX	160 + 30
ECOLE BOIS LIVRON - SECTEUR ANNEMASSE	ANNEMASSE	VETRAZ-MONTHOUX	85
RETOUR PRIVE	PRIVE	VETRAZ-MONTHOUX	100 à 140

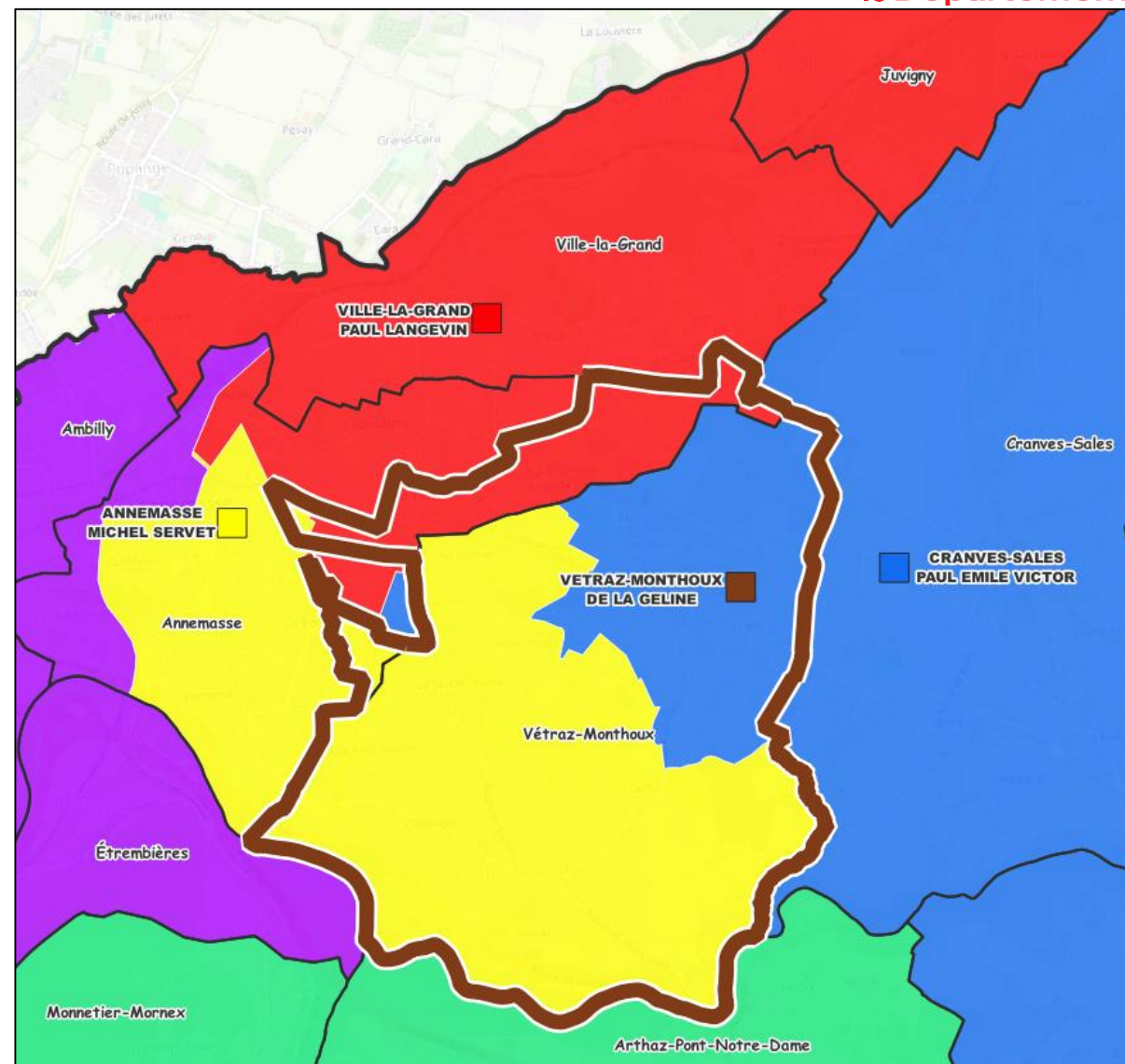
Hypothèse : 28 élèves / classe – 4 niveaux impactés dès l'ouverture du collège

**TOTAL : 775-815 élèves**

Abaissement des effectifs de 3 collèges :

- 250 élèves du collège de Cranves-Sales
- 160 élèves du collège de Ville-la-Grand
- 265 élèves du collège d'Annemasse

Permet d'abaisser les collèges de Ville-la-Grand (école Mermoz) et d'Annemasse (école Bois Livron) sans attendre l'ouverture d'Ambilly et sans générer trop de contraintes de transport pour les familles.



- Sectorisation actuelle du collège Paul-Emile Victor de Cranves-Sales
- Sectorisation actuelle du collège Paul Langevin de Ville-la-Grand
- Sectorisation actuelle du collège Michel Servet d'Annemasse
- Sectorisation à la rentrée 2025 du collège De La Geline de Vétraz-Monthoux

# COLLEGE PAUL EMILE VICTOR A CRANVES-SALES

**Proposition de sectorisation :** communes d'Arthaz et Nangy en complément de la sectorisation restante (commune de Cranves-Sales sans le secteur Nord et le secteur de l'école Bois Livron)

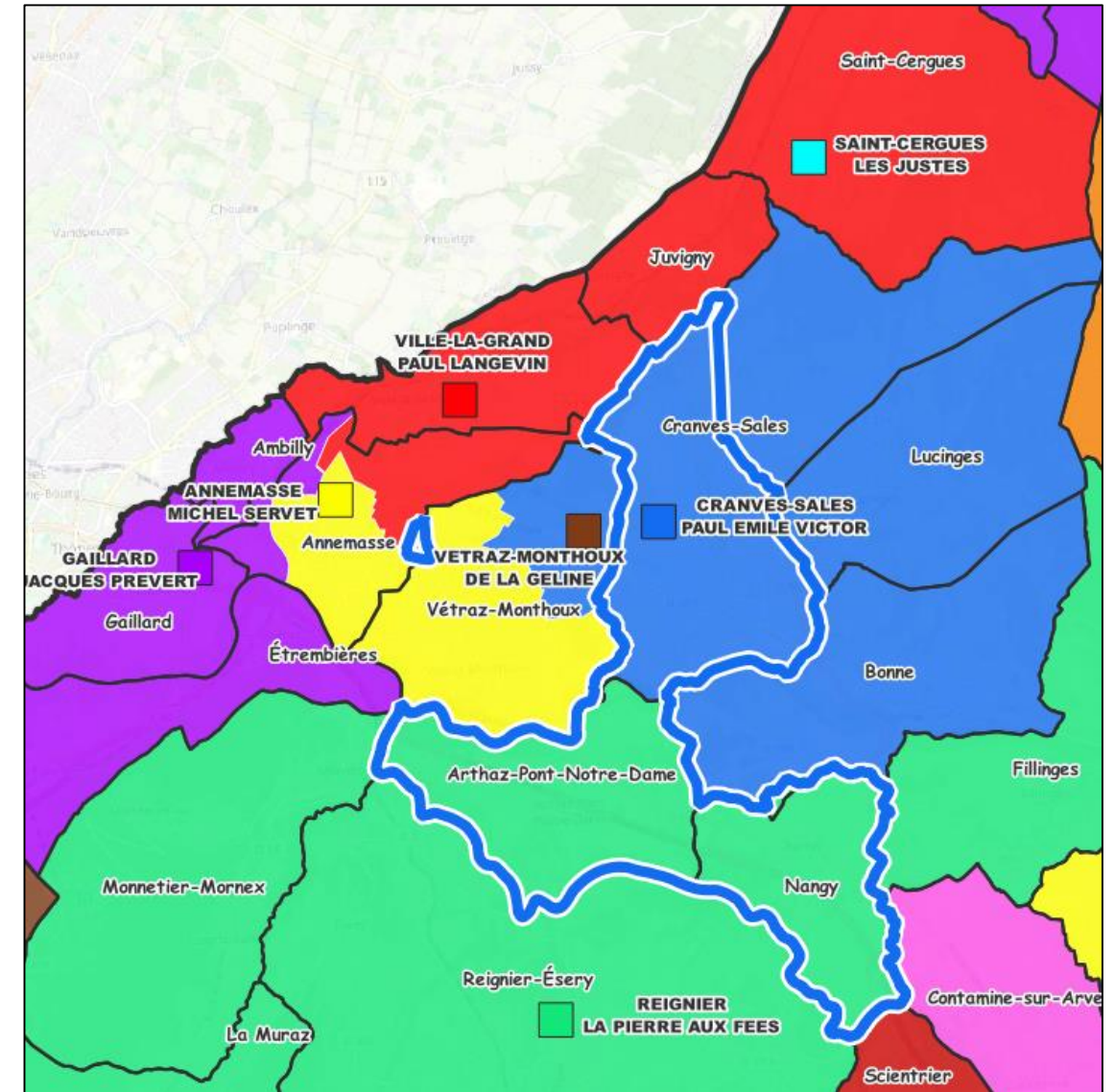
	ACTUELLEMENT		RENTREE 2025		EFFECTIFS IMPACTÉS HORIZON 2033
CRANVES-SALES	CRANVES-SALES		CRANVES-SALES		570
ECOLE BOIS LIVRON	CRANVES-SALES	ANNEMASSE	CRANVES-SALES	VETRAZ-MONTHOUX	
ARTHAZ	REIGNIER-ESERY		CRANVES-SALES		95
NANGY	REIGNIER-ESERY		CRANVES-SALES		75

Hypothèse : 28 élèves / classe – 4 niveaux impactés dès R2025

**TOTAL : 740 élèves**

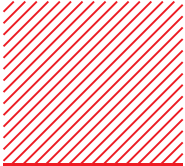
Permet l'abaissement des effectifs du collège de Reignier (**situation critique à 955 élèves** réduite de 170 élèves) et le rééquilibrage du collège de Cranves-Sales en effectif et en mixité sociale.

Desserte en transport à mettre en place par le Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes.



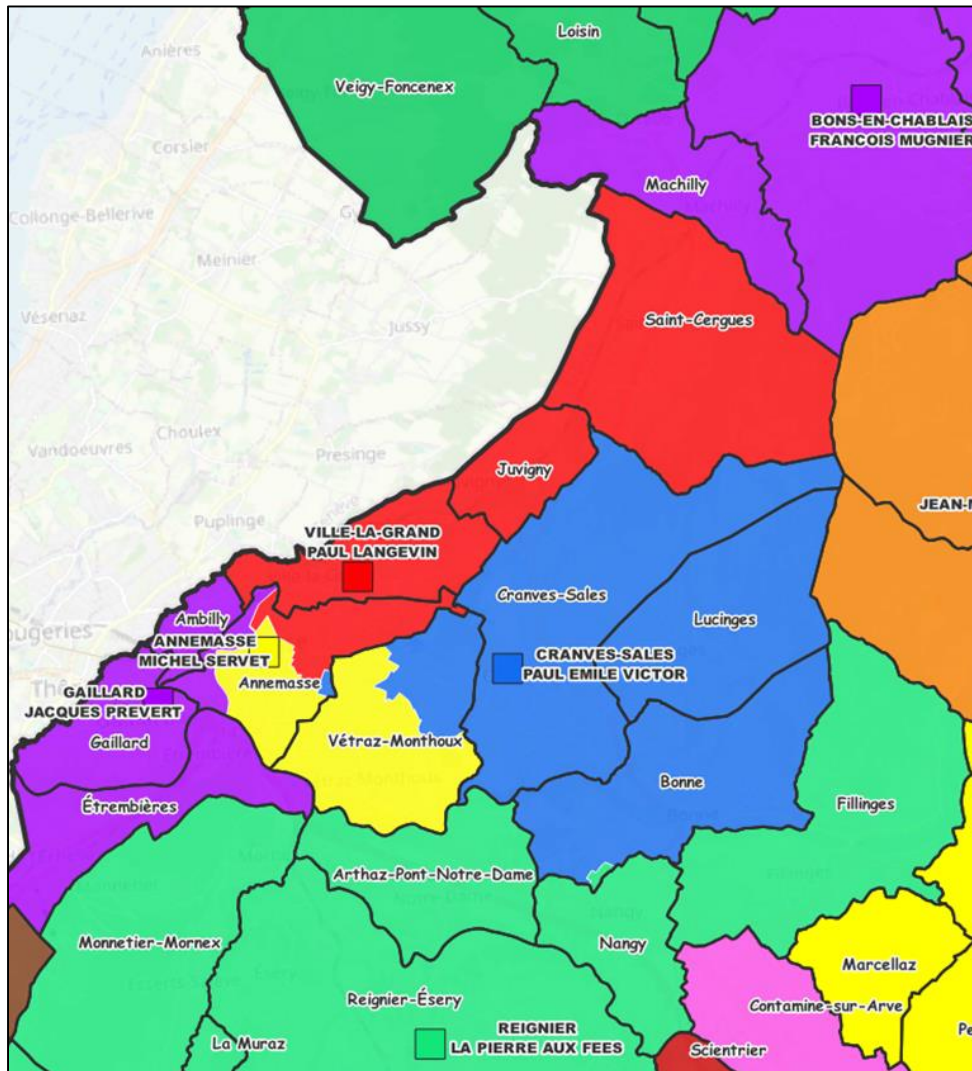
- Sectorisation actuelle du collège Paul-Emile Victor de Cranves-Sales
- Sectorisation actuelle du collège La Pierre aux Fées de Reignier-Esery
- Sectorisation à la rentrée 2025 du collège Paul-Emile Victor de Cranves-Sales



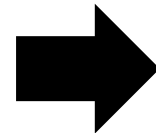
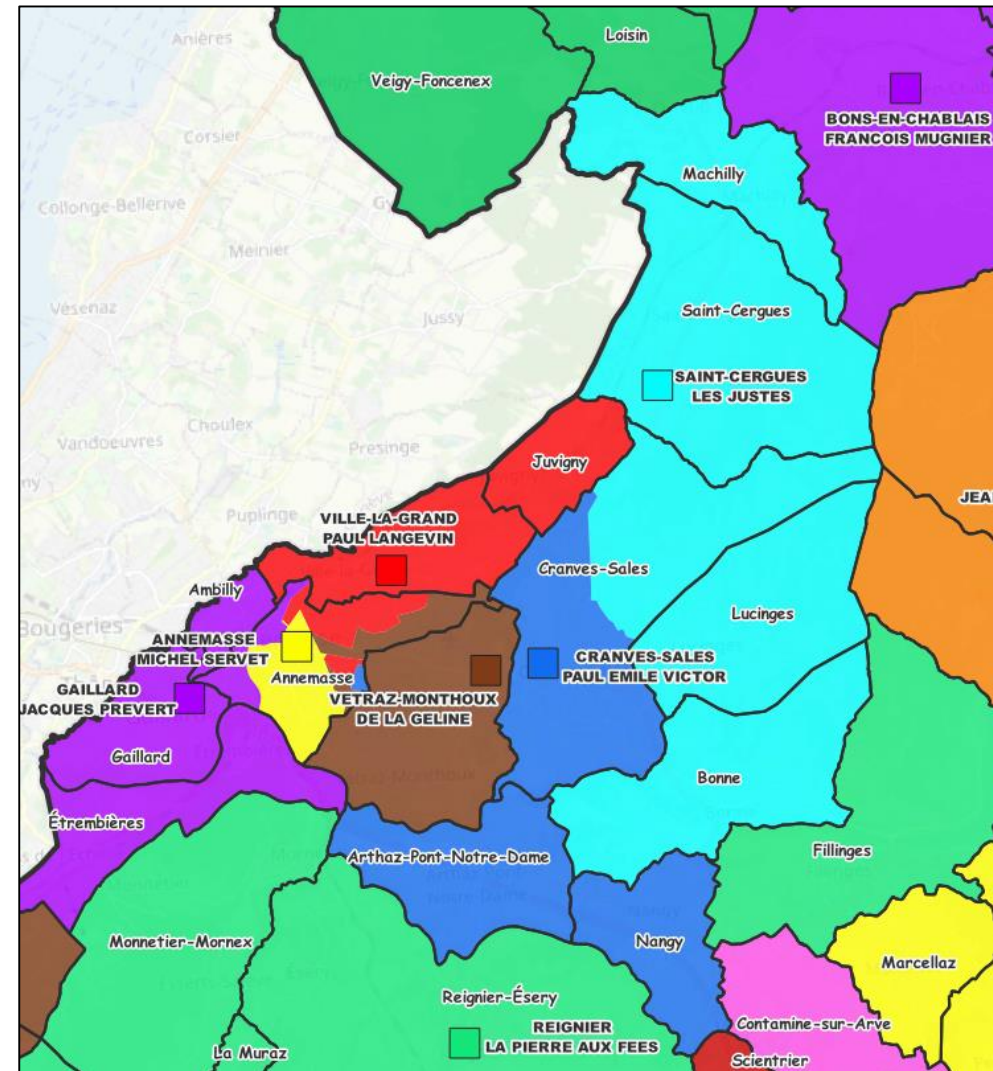







# Evolution de la sectorisation du bassin annemassien



## SECTORISATION ACTUELLE



## SECTORISATION A LA RENTREE 2025



-  Collège François Mugnier de Bons-en-Chablais
-  Collège Paul Langevin de Ville-la-Grand
-  Collège Paul-Emile Victor de Cranves-Sales
-  Collège Michel Servet d'Annemasse
-  Collège La Pierre aux Fées de Reignier-Esery

-  Nouveau collège Les Justes de Saint-Cergues
-  Nouveau collège De La Géline de Vétraz-Monthoux



# Situation prévisionnelle des effectifs à l'ouverture en 2025 et à l'horizon 2033


*\* Pour chaque collège sont pris en compte les effectifs prévisionnels de l'année avec la plus forte affluence d'ici 2033*

Collège	Situation 2025			Situation à l'horizon 2033*		
	Sans Ouverture	Avec Ouvertures	Impacts	Sans Ouverture	Avec Ouvertures	Impacts
VILLE-LA-GRAND	996 élèves 39 divisions	729 élèves 30 divisions	-267 élèves -9 divisions	1056 élèves 41 divisions	756 élèves 29 divisions	-300 élèves -12 divisions
ANNEMASSE	1138 élèves 47 divisions	840 élèves 36 divisions	-298 élèves -11 divisions	1283 élèves 53 divisions	791 élèves 32 divisions	-492 élèves -21 divisions
REIGNIER-ESERY	980 élèves 34 divisions	799 élèves 28 divisions	-181 élèves -6 divisions	1012 élèves 36 divisions	849 élèves 31 divisions	-163 élèves -5 divisions
BONS-EN-CHABLAIS	739 élèves 27 divisions	689 élèves 25 divisions	-50 élèves -2 divisions	805 élèves 28 divisions	746 élèves 28 divisions	-59 élèves 0 divisions
CRANVES-SALES	878 élèves 33 divisions	615 élèves 24 divisions	-263 élèves -9 divisions	1046 élèves 40 divisions	730 élèves 28 divisions	-316 élèves -12 divisions
SAINT-CERGUES	/	532 élèves 20 divisions	/	/	579 élèves 22 divisions	/
VETRAZ-MONTHOUX	/	500 élèves 20 divisions	/	/	818 élèves 32 divisions	/

Les collèges d'Annemasse et de Ville-la-Grand sont allégés de près de 300 élèves dès 2025.



# Le calendrier de la procédure

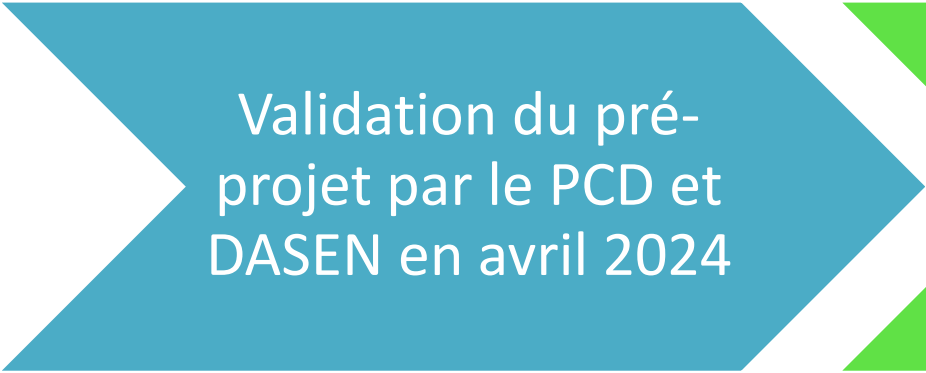

- ✓ 05 septembre 2024 : concertation avec l'ensemble des acteurs concernés sur la base de différentes hypothèses de sectorisation pour le deux nouveaux collèges du bassin annemassien et le collège de Cranves-Sales, impacté en cascade
  - ✓ 21 octobre et 2 décembre 2024 : présentation des évolutions de sectorisation en Commission Education du Département
  - ✓ 29 novembre 2024 : concertation avec les représentants des fédérations de parents d'élèves
  - ✓ 03 décembre 2024 : avis du CDEN sur la modification de sectorisation du bassin annemassien
  - ✓ 09, 11, 16 et 17 Décembre 2024 : réunions d'information des familles dans les 5 collèges impactés (Annemasse, Bons-en-Chablais, Cranves-Sales, Reignier et Ville-la-Grand)
  - ✓ 20 janvier 2025 : vote de la modification de sectorisation par l'Assemblée Départementale
  - ✓ Rentrée scolaire 2025 : mise en œuvre de la modification de sectorisation
- 

**CONVENTIONNEMENT CADRE  
EDUCATION NATIONALE /  
CD74 / EPLE**


LE DÉPARTEMENT  
ACCOMPAGNE  
SES COLLÉGIENS




# CONVENTIONNEMENT – point d’avancement et perspectives



Validation du pré-projet par le PCD et DASEN en avril 2024



Temps de concertation  
Département /  
Education Nationale /  
EPLE entre juillet et  
septembre 2024



Une signature finale à la  
fin de l'année 2024  
pour passage en CA  
dans les collèges au  
début de l'année 2025



# CONVENTIONNEMENT – point d’avancement et perspectives

## Structuration de la convention

Chaque chapitre rappelle le rôle de chacun des parties.

Une convention générale qui a vocation à être complétée par des directives ou guides proposés par le Département en concertation.

## Mise en œuvre du conventionnement et perspectives

Une signature par le PCD et le DASEN en fin d’année 2024 avant le passage pour vote dans les CA des collèges en février 2025.

Mise en place d’une démarche de dialogue de gestion avec des rencontres triennales avec les établissements dans une logique de partage des enjeux et de réflexions sur l’optimisation des moyens mis à disposition.

Organisation d’une réunion complémentaire avec les secrétaires généraux.

# CONVENTIONNEMENT – principaux points d'échange

Thématiques	Sujets Principaux	Enjeux
<b>Financement des EPLE</b>	Rappel du bon usage des moyens financiers, mise en place de dialogue de gestion financière et d'une comptabilité analytique.	Meilleure gestion financière. Transparence dans l'allocation des ressources. Contraintes accrues dans l'utilisation des fonds.
<b>Immobilier</b>	Rappel des règles de transmission d'informations, remontée des alertes sur le parc immobilier.	Maintenance et réparation plus efficaces des infrastructures notamment en prévention. Sécurité renforcée des bâtiments.
<b>Moyens humains et autorité fonctionnelle</b>	Mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle, renforcement de l'accompagnement des équipes en collège.	Cadre plus clair pour les responsabilités et les processus de décision. Meilleure gestion des ressources humaines.
<b>Energie</b>	Maîtrise de la consommation énergétique conformément aux orientations.	Réduction des consommations énergétiques à long terme. Contribution à la préservation de l'environnement.
<b>Moyens mobiliers</b>	Maintien de la propriété du Département sur les biens mis à disposition (contrairement à la situation actuelle).	Gestion transversale et mutualisée des équipements.

# CONVENTIONNEMENT – principaux points d'échange

Thématiques	Sujets Principaux	Enjeux
<b>Assurances</b>	Clarification des responsabilités Département / EPLE.	Sécurité accrue en cas d'incidents ou de dommages. Réduction des risques financiers liés aux imprévus.
<b>Environnement numérique</b>	Désignation de référents numériques et feuille de route pour ces fonctions.	Accès à un support spécialisé pour les incidents et les projets liés au numérique. Alignement sur les meilleures pratiques et les orientations du Département en matière de technologies de l'information.
<b>Restauration</b>	Respect des obligations législatives, lutte contre le gaspillage.	Fourniture de repas sains et de qualité aux élèves. Promotion d'une alimentation durable en valorisant les produits locaux et biologiques. Meilleur contrôle des objectifs.
<b>Dialogue de gestion et suivi du conventionnement</b>	Renforcement du suivi de l'utilisation des moyens départementaux.	Meilleure compréhension des priorités et des objectifs du Département. Possibilité de contribuer à l'élaboration des politiques et des décisions départementales. Meilleur suivi continu. Plus de transparence.